

dépendante et dévouée de la femme, propre à l'écartier de la vie politique (renforcement du droit salique en août 1789, exclusion du droit de vote dans les constitutions de 1791 et 1793, interdiction de tous les clubs féminins en octobre 1793, etc.). Claudia Opitz montre ensuite (*Der Bürger wird Soldat – und die Bürgerin? Die Revolution, der Krieg und die Stellung der Frauen nach 1789*, p. 173–191) que la militarisation de la société a pour corollaire la formation d'images dichotomiques des sexes, les femmes étant reléguées dans la sphère du »privé«. Enfin, elle expose comment Michelet a écrit ses »Femmes de la Révolution« (1854) pour réconcilier la population féminine avec le passé en lui proposant des modèles d'identification.

Ces articles présentent un aspect intéressant de la Révolution française, encore peu exploré en France. Le lecteur pourra toutefois regretter l'absence de conclusion et d'index, et le fait que parfois (surtout dans la première contribution), le cadre n'est pas vraiment posé: s'agit-il de la France, ou de la France et de l'Allemagne, et, en ce cas, quel statut a la comparaison? Il regrettera aussi l'usage de termes polémiques. Claudia Opitz emploie par exemple le mot »misogyne« sans le définir et encore moins l'historiciser. Souvent, elle procède aussi par affirmation plus que par démonstration. Enfin, cet ouvrage porte sur le discours sur la femme à Paris. On attend avec impatience une étude sur les pratiques, à Paris et ailleurs.

Claire GANTET, Berlin

Renate ZEDINGER, *Migration und Karriere. Habsburgische Beamte in Brüssel und Wien im 18. Jahrhundert*, Vienne, Cologne, Weimar (Böhlau) 2004, 160 p. (Schriftenreihe der österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des 18. Jahrhunderts, 9).

Ainsi que le déclare, dans sa préface, Wolfgang Schmale: »Niemand in der Österreichischen Geschichtsforschung kennt die Geschichte der ›Österreichischen Niederlande‹ besser als Renate Zedinger«. Et la lecture de cet ouvrage, utile et intéressant, ne pourra qu'en convaincre un peu plus le lecteur. Grâce soient donc rendues à l'Österreichischen Fonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung qui a permis la réalisation de cet opus, lequel a nécessité la fréquentation d'une vingtaine de dépôts d'archives!

Après avoir déjà gâté les chercheurs s'intéressant aux hauts fonctionnaires des Pays-Bas autrichiens en poste à Vienne, avec un premier ouvrage devenu véritablement »de référence« (*Die Verwaltung der Österreichischen Niederlande in Wien 1714–1795*, paru en 2000, également chez Böhlau Verlag), Renate Zedinger en offre maintenant ce qu'on pourrait appeler »le complément indispensable«.

En effet, alors que l'ouvrage précédent s'attachait essentiellement à décrire les administrations viennoises en charge des affaires des Pays-Bas, ainsi que les destinées individuelles des hauts fonctionnaires affectés à ces administrations, c'est cette fois à une réflexion plus large que nous convie l'auteur.

Globalement, deux grands thèmes se partagent l'ouvrage: d'abord, la place des Pays-Bas dans les stratégies politiques viennoises; ensuite, les courants migratoires et les échanges, notamment économiques et culturels, que ceux-ci entraînent entre les deux capitales. Ainsi que l'on pouvait légitimement s'y attendre, la période des guerres de la Révolution et de l'Empire, ainsi que l'émigration massive des hauts fonctionnaires belges vers les terres du Saint-Empire qui en fut la conséquence, sont particulièrement présentes au sein de cette seconde problématique.

Un intéressant exposé chronologique sur l'évolution de la vision viennoise des Pays-Bas ouvre l'ouvrage (p. 13–48). Deux grands traits caractérisent principalement, aux yeux des responsables autrichiens, ces provinces occidentales de la Monarchie. D'une part, leur attachement à des privilèges dont le futur chancelier Kaunitz avait bien senti, lors de ses séjours

sur place dans les années 1730 et 1740, qu'ils avaient, aux yeux des peuples »belgiques«, la force de véritables »constitutions«, contraignantes, par conséquent, pour les souverains. D'autre part, on reconnaissait aux »provinces belgiques« une vitalité économique particulière, ces régions étant particulièrement peuplées, irriguées par un dense réseau de routes et de canaux, et pourvues d'une agriculture, d'une industrie et d'un commerce maritime présentant un grand potentiel. Le conseiller de la *Niederländische Hofkanzlei* Ange de Limpens ne calculera-t-il pas, en 1795, dans son »Aperçu de la vraie valeur des Pays-Bas autrichiens dans les tems calmes et ordinaires«, que Vienne a tiré des Pays-Bas près de quarante-quatre millions de florins de revenus au cours des vingt-huit dernières années du régime?

Très clairement, la volonté de centralisation manifestée par les autorités viennoises, et notamment par le chancelier Kaunitz, est le principal fil conducteur de la politique administrative mise en œuvre à Bruxelles. Reposant sur un corps compétent de hauts fonctionnaires formés, pour la plupart, au sein de la faculté de droit de l'université de Louvain, cette politique est également appuyée, surtout après l'accession de Kaunitz à la chancellerie en 1753, par l'envoi à Bruxelles d'un certain nombre de fonctionnaires viennois, dont certains feront d'ailleurs souche dans les Pays-Bas. La suppression, en 1757, du Conseil suprême des Pays-Bas établi à Vienne, et l'attribution des »affaires belgiques« à un département spécialisé de la chancellerie marquent un tournant véritablement décisif en ce domaine. Ajoutons cependant qu'en 1793, le vieux chancelier verra s'effondrer son œuvre lors de la création par l'empereur François II de la *Niederländische Hofkanzlei*.

C'est sans doute en ce qui concerne la décennie qui sépare les débuts, en 1787, de la Révolution brabançonne, de l'abandon définitif, en 1797, des Pays-Bas par l'Autriche lors du traité de Campoformio, que Renate Zedinger apporte l'éclairage le plus original. Et ceci à l'aide de témoignages de première main, comme par exemple ceux du grand-duc de Toscane Léopold, futur Léopold II, ou de la princesse Éléonore von Lichtenstein, à propos de l'inflexibilité caractéristique de l'empereur Joseph II; ou encore ceux relatifs, plus tard, à la faiblesse et à l'insouciance très *biedermeier* de l'empereur François II, devenu François I<sup>er</sup>. Cette plongée au sein même des milieux gouvernementaux et impériaux viennois est naturellement d'un grand intérêt pour le lecteur.

Ainsi que le souligne l'auteur, le phénomène de l'Émigration, qui touche les Pays-Bas autrichiens comme nombre d'autres pays européens entre 1794 et 1814, a jusqu'à présent été trop peu étudié en Belgique. Des chiffres totalement discordants (de quelques milliers à près de huit cent mille émigrés!) ont d'ailleurs été cités à ce propos, mais l'auteur prend le parti le plus raisonnable en s'en tenant à ceux extrapolés, en 1997, par François Antoine, dans son étude sur »La vente des biens nationaux dans le département de la Dyle«, c'est-à-dire entre vingt et trente mille individus. Parmi ceux-ci, quelques centaines de hauts fonctionnaires, dont le sort, peu enviable, est ici étudié en détail.

Persuadés, en tant que sujets de l'empereur, d'être habilités à s'installer sur les terres de ce dernier, où qu'elles soient – une question juridique dont l'auteur expose ici toute la complexité –, ceux-ci se mettent en route pour l'Allemagne, pour la plupart dès l'invasion de juin 1794. Rassemblés notamment à Dillenburg, dans la principauté de Nassau, où s'est provisoirement établi le gouvernement des Pays-Bas (d'autres sont à Aix-la-Chapelle, Cologne, Essen ou Düsseldorf), ils fuient bientôt vers l'est, vers Vienne surtout, où ils pensent être accueillis. Mais les démarches pour y accéder s'avèrent difficiles: l'argent des traitements qui leur sont dus n'arrive que pour partie, et avec beaucoup de retard. Et, dès 1795, sachant les Pays-Bas perdus pour lui, l'empereur en dissout le gouvernement, tandis qu'un *Liquidationskomitee* est chargé d'attribuer aux désormais »anciens serviteurs de l'État« des pensions, proportionnelles à leur temps de service. Dans le même temps, on interdit aux fugitifs de se rendre à Vienne, où le ministre de la police, le comte de Pergen, a mis en garde l'empereur contre les dangers qu'une immigration massive présenterait pour l'ordre public. En effet, déjà encombrée de quantité de réfugiés Français, la ville connaît des difficultés

d'approvisionnement, ainsi qu'une inquiétante hausse des prix, notamment ceux de l'alimentation et des loyers. Craignant des troubles, Pergen conseille de limiter l'hospitalité autrichienne aux émigrés capables de prouver qu'ils ont quitté les Pays-Bas avant l'arrivée des Français (les autres seront considérés comme devenus de facto »Français«!), et qu'ils n'ont pas de dettes. Encore ceux-ci ne seront-ils pas autorisés à s'installer à Vienne, mais seulement dans les autres villes des provinces héréditaires, ou bien à la campagne. De plus, en septembre 1794, l'Autriche coupe toute relation commerciale avec la France, c'est-à-dire également avec les territoires que celle-ci occupe, privant ainsi les émigrés de la perception de tous revenus au départ des anciens Pays-Bas autrichiens. Comme le souligne Renate Zedinger, l'ambiance à Vienne, n'était d'ailleurs pas vraiment favorable aux sujets des Pays-Bas, que de nombreux Viennois accusaient d'avoir été, avec les Hongrois, à l'origine des déboires connus depuis 1789 par la dynastie habsbourgeoise.

De nombreux fonctionnaires végètent donc modestement, en attendant mieux, (soulignons que, s'ils vivent des »largesses« impériales, ils ne sont pas autorisés, en principe, à travailler) dans des villes telles que Ratisbonne, Fulda, Linz ou encore Prague, que beaucoup rejoignent d'ailleurs en 1800, après qu'un grave incendie ait détruit une bonne partie des maisons de Linz. Certains, cependant, parviendront à s'installer dans les villages et les petites villes environnant la capitale autrichienne où, suspectés de chercher à braver l'interdit de séjour, ils font l'objet d'une étroite surveillance policière.

Les traités de Campoformio (1797) et de Lunéville (1801) offriront à quelques-uns d'entre eux l'occasion de rentrer au pays, tandis que l'effondrement, en 1803, du Saint-Empire romain germanique et la création, l'année suivante, d'un empire proprement autrichien et qui voit provisoirement s'éloigner la menace française, ouvrent enfin aux plus patients de nos fonctionnaires, et à leurs familles, les portes de Vienne!

Mais la plupart d'entre eux ont connu, au cours de cette décennie, une importante dégradation de leur niveau de vie, de leur situation sociale, et parfois de leur santé. Installés auprès de leur souverain, naturalisés pour certains en 1812, ils s'intègrent plus ou moins bien à la vie viennoise. Ainsi les familles de Lannoy, Vesque de Puttelange, (devenus en Autriche »von Püttingen«), Ransonnet-Villez ou encore Coeckelberghe de Dutzele seront-elles à l'origine au XIX<sup>e</sup> siècle de prospères dynasties, actives tant dans l'appareil d'État que dans les milieux scientifiques et artistiques, notamment ceux de la littérature et de la musique.

Comme le souligne Renate Zedinger, ce régime, commencé par une longue guerre et terminé de même, peut paraître avoir été relativement ingrat envers ceux qui, aux Pays-Bas, s'étaient pourtant montrés de fidèles serviteurs. Mais comment, se demande-t-elle, ces derniers auraient-ils pu échapper au sort souvent triste et cruel que connaissent, depuis toujours, les réfugiés, victimes impuissantes de conflits qui les dépassent?

À de multiples titres, on le constate, cet ouvrage, par ailleurs pourvu d'une importante bibliographie, ainsi que d'un index des noms de lieux et de personnes, vaut d'être lu et consulté.

Bruno BERNARD, Bruxelles

Souvenirs du Marquis de Valfons Vicomte de Sebourg. Édition présentée et annotée par Jacqueline HELLEGOUARC'H, Paris (Mercure de France) 2003, 392 S. (Le temps retrouvé).

Charles de Mathei de Valfons wurde 1710 in Nîmes als Sohn eines kleinen Landadligen geboren und starb 1786 in Paris. Seine Lebensspanne fiel somit in das galante Zeitalter vom Ende der Regierung des Sonnenkönigs bis zum Vorabend der Französischen Revolution. Nach seiner Erziehung im Pariser Jesuitenkolleg erhielt er mit 11 Jahren eine Leutnantsstelle bei der königlichen Kavallerie, die er aber aus Geldmangel gegen eine beim Infanterieregiment Piemont eintauschen musste. Seine ersten militärischen Erfahrungen